



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Myriam DEY - Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - M Bruno DAL FIUME - Mme Françoise Dominique GUTMAN - M Gérard GSEGNER - Mme Nadine BABIN - Mme Muriel THOMAS - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Cathy ESCHALIER - M Georges FAUCUIT - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

Excusés : M Rémy BELHOMME a donné procuration à M. Bruno DAL FIUME - Mme Catherine DIDOU a donné procuration à Mme Paulette CAREMIAUX - M. Claude DELEYROLLE a donné procuration à M. Jean-Paul MANIFACIER. Absents : M Christophe POISSON - M. Romain DUNAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Marc MICHEL

Autorisation au Maire pour signature de la convention d'occupation du domaine public Garage RENAULT (2019-046)

M. le Maire expose qu'il a reçu Mme COSTE Josette à la suite de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril afin de lui présenter les régularisations cadastrales nécessaires au droit du local commercial dont elle est propriétaire et qu'elle loue et pour lui demander de viser le projet de convention d'occupation du domaine public. Mme COSTE étant d'accord, M. le Maire sollicite le Conseil aux fins d'autorisation pour la signature de ces régularisations. Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avis sur adhésion de 4 nouvelles communes à la compétence optionnelle « assainissement collectif » mise en place par le Service Public de l'Eau en Cévennes (2019-047)

Mme Géraldine PLATON annonce qu'elle ne participe pas à cette délibération, ce dont le Maire lui donne acte. Les communes : Les Assions, Les Salelles, Payzac et Saint Genest de Beauzon souhaitent adhérer à la compétence assainissement collectif mise en place par le SISPEC, et qu'il est prévu que les communes adhérentes au Syndicat donnent leur avis. Avis favorable à l'unanimité.

Convention de partenariat avec l'association « Des Nuées d'Art » pour le festival FATCHE et proposition de financement (2019-048)

Dans le cadre du 3^{ème} festival FATCHE qui se tiendra les 8, 9 et 10 août prochains, l'association présente un projet de convention avec la commune. En conséquence, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association « Des Nuées d'Art » pour l'organisation du festival FATCHE 2019 selon les termes exposés.

Demande de subvention de la Maison d'Enfants des Tisserands (2019-049)

M. le Maire expose qu'il a reçu un courrier de demande de subvention de la Maison d'enfants Les Tisserands qui gèrera deux chantiers de jeunes sur la commune. Ces jeunes intervenant dans le cadre de chantier d'insertion et autonomes pour leur logement séjourneront par quinzaine tout le mois de juillet sur la commune et interviendront sur des actions planifiées par les services techniques. Pour valoriser leur travail et à la demande de leurs éducateurs, il est proposé de voter une subvention de 1 000 € pour leur permettre une activité de loisirs (canoë-kayak...). Proposition adoptée à l'unanimité.

Vente du tracto pelle à la commune de Chambonas et convention pour utilisation ponctuelle (2019-050)

Le tracto pelle étant peu utilisé par les services techniques suite à l'acquisition d'autres matériels, il a été décidé de le vendre. La commune de Chambonas s'étant positionnée pour l'acheter, M. le Maire propose d'accepter

cette offre sous réserve de la signature d'une convention pour une utilisation ponctuelle. La somme récoltée servira au remplacement d'un fourgon volé et irréparable. Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

Création de postes suite à avancements de grades et suppression des postes vacants (2019-051)

M. le Maire présente au Conseil les possibilités d'avancements de grades pour l'année 2019 en fonction du tableau proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique. Quatre agents peuvent être promus. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de la création des postes en fonction du tableau proposé par le Centre de Gestion et selon la présentation du Maire. Les postes laissés vacants par ces avancements de grades seront automatiquement supprimés.

Autorisation au Maire pour recevoir les actes en la forme administrative et au 1er adjoint pour les signer au nom de la commune (2019-052)

Adopté à l'unanimité.

Dénomination de voies privées (2019-053) Adoptée à l'unanimité

Nom	Début de voie	Fin de voie
Impasse des Lauriers	Chemin des Armas le Bas	Sans issue
Impasse des Châtaigniers	Chemin du Roussillon	Sans issue
Impasse des Glycines	Chemin des Conchettes	Sans issue
Impasse des Fauvettes	Chemin des Châtaigniers	Sans issue
Impasse des Ophrys	Route de Naves	Sans issue
Impasse de la Clède	Chemin des Mineurs	Sans issue
Impasse de l'Elzière	Chemin des Mineurs	Sans issue
Impasse de Prat	Route du Roussillon	Sans issue
Impasse du Réservoir	Route de Chambonas	Sans issue
Impasse des Chênes	Route de Champfagou	Sans issue

Décision de gestion suite au recensement des candélabres situés en terrains privés (2019-054)

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Mme Cathy ESCHALIER s'estimant insuffisamment informée, le Conseil Municipal :

- DECIDE de prévenir l'ensemble des syndic gérant ces lotissements ou propriétés que la commune entend restituer au domaine privé les éclairages publics situés à l'intérieur des lotissements privés.
- DIT que cette décision sera prise en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Eclairage public et obligations réglementaires (2019-055)

En continuité de la note rédigée par le Directeur des Services Techniques et de la réunion concernant la gestion de l'éclairage public et les obligations réglementaires, M. le Maire précise que le cadre législatif attribue au Maire, au titre de ses pouvoirs de police, la responsabilité du service public d'éclairage extérieur. Dans ce contexte, il rappelle que la commune a travaillé sur le remplacement des ballons fluo et la réduction de l'impact de la lumière artificielle à Chassagnes. Il propose au Conseil deux nouveaux axes de travail :

Proposition 1 : extinction des bâtiments et monuments communaux à 1 h du matin dans le respect de la loi,

Proposition 2 : relevé exhaustif des commerçants en infraction et rappel par courrier des obligations à respecter au regard de l'arrêté du 25/01/2013 et des sanctions encourues.

Les propositions du Maire sont acceptées et validées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention avec la troupe LES FOUS SEMBLANTS (2019-056)

M. le Maire propose de rajouter cette question à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide.

Suite au spectacle prévu à Chassagnes le 19 juillet prochain par la troupe de théâtre LES FOUS SEMBLANTS, M. DAL FIUME sollicite le Conseil Municipal pour autoriser le Maire à signer la convention à intervenir. Décision prise à l'unanimité.

M. le Maire,
Jean-Paul MANIFACIER.

